

En bref cette semaine :

Brocoli	Altises		Présence sur les nouvelles cultures
	Mouche du chou		Absence d'œufs et larves dans le Morbihan
	Piéride du chou		Colonies de chenilles en grand nombre
Carotte	Mouche de la carotte		Captures faibles dans tous les secteurs
	Adventice		Problèmes de désherbage
Haricot vert	Mouche des semis		Peu d'attaques observées
	Chenille défoliatrice		Pression en hausse
Céleri	Mouche du céleri		Faible présence

Note de risque :



Faible

A surveiller

Moyen

Fort



BROCOLI (8 FV à 14 FV)

Mouches du chou : Risque faible

Un piège est fonctionnel dans le Morbihan centre, deux dans le Finistère sud.

Relevés, informations et observations :

Deux œufs ont été comptabilisés cette semaine dans la parcelle du Morbihan.

Analyse de risque :

Le seuil de risque est fixé à 1 œuf / piège / jour après la reprise. Aucune parcelle suivie ne dépasse le seuil.

Mesures prophylactiques :

En cas de risque, il est conseillé d'irriguer le moins possible malgré la sécheresse actuelle afin de favoriser la mortalité des œufs. De plus, un travail du sol (labour, binage) perturbe l'émergence des adultes et le cycle biologique de ce ravageur. En prévention, il est nécessaire de respecter un délai minimum de quatre ans entre deux cultures de Brassicacées, et de ne pas épandre de fertilisants organiques peu décomposés car ils attirent les mouches.



Altises : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

Les parcelles piégées cette semaine présentent des dégâts d'altises sur les feuilles des plants. Plusieurs individus ont été observés.

Analyse de risque :

Les altises sont très présentes sur les jeunes cultures (levée jusqu'à 4-6 feuilles vraies), et sont actives par temps chaud et sec. Les conditions actuelles et à venir favorisent leur présence sur des stades plus développés, il conviendra de surveiller les parcelles sujettes aux attaques.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter les attaques d'altises sur brocoli, la première mesure prophylactique est de limiter le nombre de Brassicacées dans la rotation, et/ou d'éviter de cultiver à proximité d'autres Brassicacées. Une autre mesure possible est d'utiliser des plants bien développés afin de restreindre la période sensible.

Des colonies de pucerons cendrés du chou ont été observées sur les parcelles piégées. Les cultures de brocoli d'été ayant débuté, une vigilance est à porter.



Piérides du chou : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

Le nombre de colonies de chenilles de piérides du chou (*Pieris brassicae*) observées dans les parcelles de brocoli diminue. Des individus adultes (papillons) sont visibles dans les champs.



Analyse de risque :

La période sensible des choux/brocolis face à la piéride est le plus fréquemment au stade de pomaison. Cependant, cette période sensible peut être précoce en cas de forte infestation, comme c'est le cas dans certaines parcelles.

Les dégâts peuvent être importants : feuilles rongées, trous et galeries dans les pommes (ouvertures physiques pour les ravageurs secondaires), tout cela pouvant avoir un impact sur la croissance de la culture ainsi que son rendement.

Mesures prophylactiques :

En cas de risque, il est conseillé de faire un travail du sol (labour, binage) au printemps pour détruire les chrysalides hivernantes. Afin d'empêcher la nymphose, il est également conseillé de détruire et broyer les résidus de culture rapidement après la récolte.

Enfin, les bandes enherbées et/ou fleuries en bordure de parcelles et l'installation de perchoirs peuvent favoriser la faune auxiliaire, et ainsi utiliser les ennemis naturels pour limiter la présence des piérides.

CAROTTE (Ø 1 cm à Ø 3cm)

Le réseau de piégeage se compose de 13 pièges fonctionnels, principalement dans le Morbihan et une petite partie dans le centre Finistère.

Mouches de la carotte : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les captures de mouches de la carotte sont en diminution (cf graphique page suivante). Aucune parcelle ne dépasse le seuil ; les captures variant entre 0 et 2 mouches (tous secteurs confondus). Des captures ont également été faites sur des parcelles de céleri, captures variant entre 0 et 4 mouches (Morbihan ouest).

Analyse de risque :

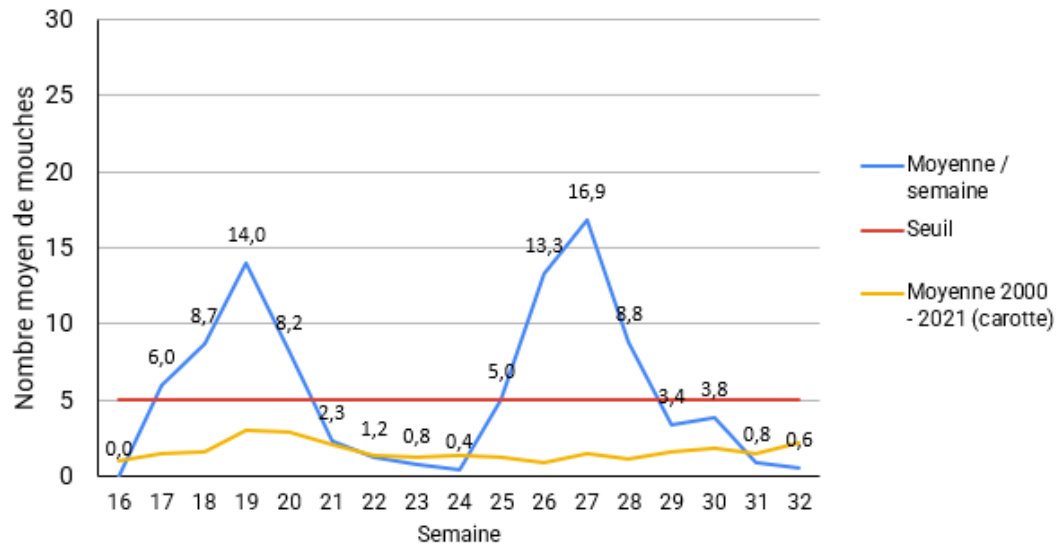
Le seuil de risque indicatif est de 5 mouches piégées / semaine / parcelle. **Le risque est faible dans le Finistère et le Morbihan.**

Mesures prophylactiques :

Afin de perturber le vol au maximum, il est conseillé de favoriser les habitats des ennemis naturels : carabes, hyménoptères ou encore staphylins, ainsi que de limiter les plantations de carottes dans les parcelles bordées par des haies ou bosquets (lieux de refuge des mouches). Enfin, le respect d'un délai de cinq ans entre deux cultures d'ombellifères réduit le risque de présence de mouches de la carotte.



Nombre moyen de mouches de la carotte piégées par semaine en 2022



Graphique de l'évolution du nombre moyen de Mouches de la carotte capturées par semaine en 2022 [25/04–12/08] (en bleu) en comparaison à la moyenne des captures entre 2000 et 2021 (en jaune) Morbihan et Finistère confondus.

Adventices : Risque modéré

Relevés, informations et observations :

Des problématiques de désherbage sont observées dans en Bretagne pour les parcelles de grosses carottes / carottes nantaises. En effet, les rattrapages fonctionnent peu, notamment sur la morelle (*Solanum sp.*) qui est présente en forte densité.

HARICOT VERT (3 TF à récolte)

Douze parcelles (principalement dans le Finistère sud et centre) sont équipées de pièges à phéromones de chenille défoliatrice (*Helicoverpa armigera*), donc 4 fonctionnels cette semaine.

Chenille défoliatrice : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

La noctuelle héliothis est un Lépidoptère s'attaquant aux gousses, fleurs et feuilles des haricots. 4 noctuelles ont été capturées dans le Morbihan, 27 au total dans le Finistère (une parcelle en comptait 22 capturés en une semaine). Des individus (mâles) ont été piégés dans toutes les parcelles équipées de pièges à phéromones. Le risque est en hausse.

En Vendée, aucune noctuelle n'a été capturée, et très peu de dégâts visibles. Il est toutefois nécessaire de faire une surveillance rapprochée des parcelles sensibles.

Analyse de risque :

Il n'existe pas de seuil précis pour la noctuelle défoliatrice sur haricots. En revanche, le risque est présent si au moins un individu est capturé par jour (soit 7 par semaine).

N° 17 - 12 août 2022, page 5 sur 5

La phase d'attractivité maximale de ces papillons est entre la période de floraison et la formation des gousses, période dans laquelle un grand nombre de parcelles se trouvent aujourd'hui. De plus, un temps chaud et sec comme celui que nous avons expérimenté ces dernières semaines favorise le développement de la noctuelle.

Mesures prophylactiques :

Réaliser un travail du sol après la récolte permet de déloger les larves en nymphose et ainsi les soumettre aux conditions climatiques et aux ennemis naturels (chauve-souris, micro-hyménoptères). Cela n'est efficace que sur les individus hivernants sur place. Aucune mesure prophylactique n'est efficace sur les individus adultes (migrants).

CELERI (15 FV cm à ø 5 cm)

Mouche du céleri : Risque faible (fiche en fin de BSV)

Cinq parcelles sont suivies par l'UNILET pour la mouche du céleri, et peu de mouches ont été piégées cette semaine dans le Finistère sud et le Morbihan ouest (entre 1 et 2 captures par parcelle).

Analyse de risque :

Les dégâts occasionnés sont généralement faibles, sauf en cas de forte infestation.



La mouche mineuse du céleri est un diptère dont l'adulte mesure 5-6mm, facilement reconnaissable à sa couleur marron avec de larges zébrures sur les ailes et à sa tête jaune aux yeux verts.

Ses larves creusent des mines dans les feuilles, formant des grosses cloques blanches puis brunes entraînant une réduction de l'activité photosynthétique et un affaiblissement des plantes.

La présence d'Apiacées (exemple : céleri, carotte, fenouil, anis, etc) dans l'environnement (cultures, repousses, adventices) augmente les risques d'attaque.

La lutte contre les mouches mineuses est très difficile (cycle court, taux de reproduction très élevé, adultes très mobiles, larves protégées dans leurs mines). Des méthodes prophylactiques peuvent être mises en place : destruction immédiate des résidus de récoltes contaminés, travail superficiel du sol pour éliminer les pupes, lutte contre les Apiacées adventices et entretien des bordures de parcelles.

Mineuse du Céleri

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :
EUREDEN, TERRES DE L'OUEST, GN SOLUTIONS, UNILET

Direction de Publication
Chambre d'Agriculture de Bretagne
12, avenue du général Borgnis Desbordes – BP398
56009 VANNES Cédex
02.97.46.22.41
Contact : Claire RICONO

Rédaction : UNILET
6 rue Jean Marie Le Gall BP 35 - 29 393 Quimperlé Cedex
Contacts :
Pierre LE FLOCH, Eric KERLOC'H
Animateur légumes industrie 02 98 39 33 24

- Comité de Relecture :
UNILET, DRAAF-SRAL, Chambre Régionale d'agriculture